

Paris, le 27 juillet 2026

Incendies en Gironde, dans les Landes et dans le Var : les assureurs expriment leur solidarité avec les sinistrés et annoncent des mesures exceptionnelles

- La Gironde, les Landes et le Var affrontent actuellement des incendies de grande ampleur qui ont entraîné la destruction totale ou partielle de centaines de bâtiments et l'évacuation de centaines de milliers de personnes.
- Les assureurs tiennent à exprimer leur soutien à toutes les personnes qui ont perdu leur habitation, leurs biens ou leur outil de travail, ainsi qu'aux habitants contraints de quitter leur domicile, qui vivent aujourd'hui dans l'incertitude. Ils saluent le courage et l'engagement remarquable des sapeurs-pompiers, des forces de sécurité, des services de secours, des collectivités, des associations et de l'ensemble des personnes mobilisées auprès des populations concernées.
- Dans cette situation particulièrement éprouvante, les assureurs sont pleinement mobilisés pour accompagner leurs assurés et annoncent deux mesures exceptionnelles :
 - ✓ Le délai de déclaration de sinistre est prolongé jusqu'au 31 août ;
 - ✓ Les occupants ayant dû évacuer leur résidence principale à la demande des autorités, qu'elle ait été endommagée ou non, se verront proposer le remboursement sur justificatif de leurs frais de relogement pour une période de trois semaines tant que l'accès à celle-ci demeure interdit.

Depuis plusieurs jours la Gironde, les Landes et le Var sont confrontés à des incendies d'une ampleur exceptionnelle. Ces feux ont causé d'importantes destructions et contraint plusieurs centaines de milliers de personnes à quitter leur domicile ou leur lieu de séjour.

Dans ce contexte, les assureurs se mobilisent pour accompagner leurs assurés touchés par ces incendies toujours en cours. Ils annoncent plusieurs mesures :

- **Prolongation du délai de déclaration de sinistre jusqu'au 31 août**, au-delà des cinq jours du délai réglementaire ;
- **Remboursement sur fourniture de justificatif(s), dans les conditions et limites fixées par le contrat en cas de dommages, des frais de relogement** pour les occupants ayant dû évacuer leur résidence principale à la demande des autorités publiques, qu'elle ait été endommagée ou non, pour une période maximale de trois semaines, dans la limite de la période d'interdiction d'accès à la résidence principale.

Par ailleurs, les assureurs ont renforcé leurs équipes de gestion et demandé aux cabinets d'experts de s'organiser pour accélérer les visites d'expertise dès que les accès aux zones sinistrées sera à nouveau possible.

Contact presse

Jean-Baptiste Mounier
j.mounier@franceassureurs.fr
+33 (0) 6 76 52 26 55

Camille Bouchat
c.bouchat@franceassureurs.fr
+ 33 (0) 6 82 37 26 69

Fédération Française de l'Assurance

26 boulevard Haussmann, 75009 Paris
Téléphone : +33 1 42 47 90 00 | franceassureurs.fr
LinkedIn : [FranceAssureurs](https://www.linkedin.com/company/franceassureurs)

Selon **Florence Lustman, présidente de France Assureurs** : « *Les incendies d'une ampleur exceptionnelle en Gironde, dans les Landes et le Var ont entraîné l'évacuation de centaines de milliers d'habitants de la région, dont certains sont confrontés à un problème de relogement au moins temporaire. Au nom de l'ensemble des assureurs, je tiens à exprimer notre profonde solidarité et notre soutien à toutes les personnes brutalement arrachées à leur quotidien, qui ont parfois tout perdu ou qui vivent dans l'angoisse de ce qu'ils retrouveront à leur retour. Dans cette situation exceptionnelle, notre priorité est d'apporter des réponses rapides et concrètes. Les assureurs ont ainsi décidé de prolonger le délai de déclaration de sinistre jusqu'au 31 août, de rembourser les frais de relogement des assurés ayant dû évacuer leur résidence principale, et ce pour une période de trois semaines tant que l'accès à leur résidence reste interdit. Les assureurs resteront pleinement mobilisés, aux côtés des pouvoirs publics, pour accompagner les sinistrés dans la durée.* »

À propos de France Assureurs

France Assureurs est le nom d'usage de la Fédération Française de l'Assurance qui rassemble 254 entreprises d'assurance et de réassurance représentant 99 % du marché des entreprises régies par le Code des assurances. L'assurance est au cœur des enjeux de société : à ce titre, France Assureurs a vocation à prendre une part active au débat public. Elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'assurance, en France et à l'international, qu'il s'agisse des questions de prévention, de protection, d'investissement ou d'emploi. Les données statistiques qu'elle centralise et son expertise lui permettent d'accompagner ses membres dans les évolutions du secteur. France Assureurs s'appuie sur un réseau de correspondants dans l'ensemble des territoires français pour accompagner les élus locaux en cas d'événement de grande ampleur ou pour valoriser les métiers de l'assurance ou encore pour relayer les positions du secteur.

« Mobiliser toutes les énergies de l'assurance pour faire avancer la société en confiance » est la raison d'être de France Assureurs.

France Assureurs - Faire avancer la société en confiance est une marque de la Fédération Française de l'Assurance.

Contact presse

Jean-Baptiste Mounier
jb.mounier@franceassureurs.fr
+33 (0) 6 76 52 26 55

Camille Bouchat
c.bouchat@franceassureurs.fr
+ 33 (0) 6 82 37 26 69

Fédération Française de l'Assurance
26 boulevard Haussmann, 75009 Paris
Téléphone : +33 1 42 47 90 00 | franceassureurs.fr
LinkedIn : [FranceAssureurs](https://www.linkedin.com/company/franceassureurs)